

## Communiqué de presse

## SÉJOURS D'ÉTÉ 2021

Préinscriptions à partir du 5 avril



Tout l'été, la Ville de Limoges propose, comme chaque année, une offre loisirs à destination des jeunes âgés de 6 à 17 ans. Séjours et stages « découvertes », séjours « aventure » ou « évasion »... sont autant de dispositifs auxquels il est possible de s'inscrire dès le 5 avril jusqu'au 2 mai pour participer et découvrir une multitude d'activités : apprentissage de la nage, séjour équestre ou scientifique, initiation à la samba et aux percussions brésiliennes, accrobranche dans le Cantal ou encore surf en Vendée...

Ainsi, pendant les mois de juillet et août, les jeunes pourront profiter de séjours avec, au programme, de nombreuses animations adaptées en fonction des âges :

- des séjours « découverte » de 5 jours pour les 6-12 ans (à Lathus, à Chamberet et à Cussac);
- des séjours « aventures » de 8 jours pour les 7-13 ans à la mer et à la montagne (à l'île d'Aix, à Meschers, au Lioran, à Narbonne-Plage et à Notre-Dame-de-Monts);
- des séjours « évasion » de 8 jours pour les 14-17 ans à la mer et à la montagne (à Notre-Dame-de-Monts, au Lioran et à Narbonne-Plage).

Une plaquette détaillant l'offre proposée et les modalités d'inscription est consultable et téléchargeable sur le site internet de la Ville <u>limoges.fr</u> (rubrique « Fil Infos ») et sur le Portail jeunesse. Pour préinscrire votre enfant, rendez-vous sur votre espace personnel du Portail jeunesse à partir du lundi 5 avril\*. Choisissez le ou les séjours souhaité(s) par ordre de préférence. Les préinscriptions se clôturent le 2 mai.

Renseignements auprès de la direction de la Jeunesse au 05 55 45 61 26 ou 05 55 45 63 92.

Les séjours d'été proposés par la Ville de Limoges, pourront être annulés si le contexte sanitaire est \* défavorable et que le ministère n'autorise pas l'organisation de séjours de vacances avec hébergement pour les mineurs. Dans ce cas, les familles seront informées par mail. Les séjours annulés dans ces conditions ne seront pas facturés.



